

Traduction de jugement SVP, merci

Par assquavie, le 12/06/2014 à 19:51

article 1er:

La délibération du 13 septembre 2012 du conseil municipal de Montreuil est annulée en tant qu'elle approuve le règlement de la zone N du PLU

Bonjour, qu'est ce qui est annulé? merci d'avance.

Par aguesseau, le 12/06/2014 à 21:41

bjr.

cela signifie que le règlement de la zone N du PLU n'existe plus. est-ce le tribunal administratif qui a annulé cette délibération ? mais la commune peut faire appel. cdt

Par assquavie, le 13/06/2014 à 00:59

Bonsoir, merci de votre réponse.

Le reste des dispositions du PLU demeurent elles en vigueur ?

trouvé avec google :

http://www.experatoo.com/droit-administratif/annulation-deliberation-quot-tant_88714_doc.pdf

oui, tout à fait, c'est le TA de Montreuil.